LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Les blessures professionnelles coûtent des millions de dollars à l'industrie de la construction d'habitations.

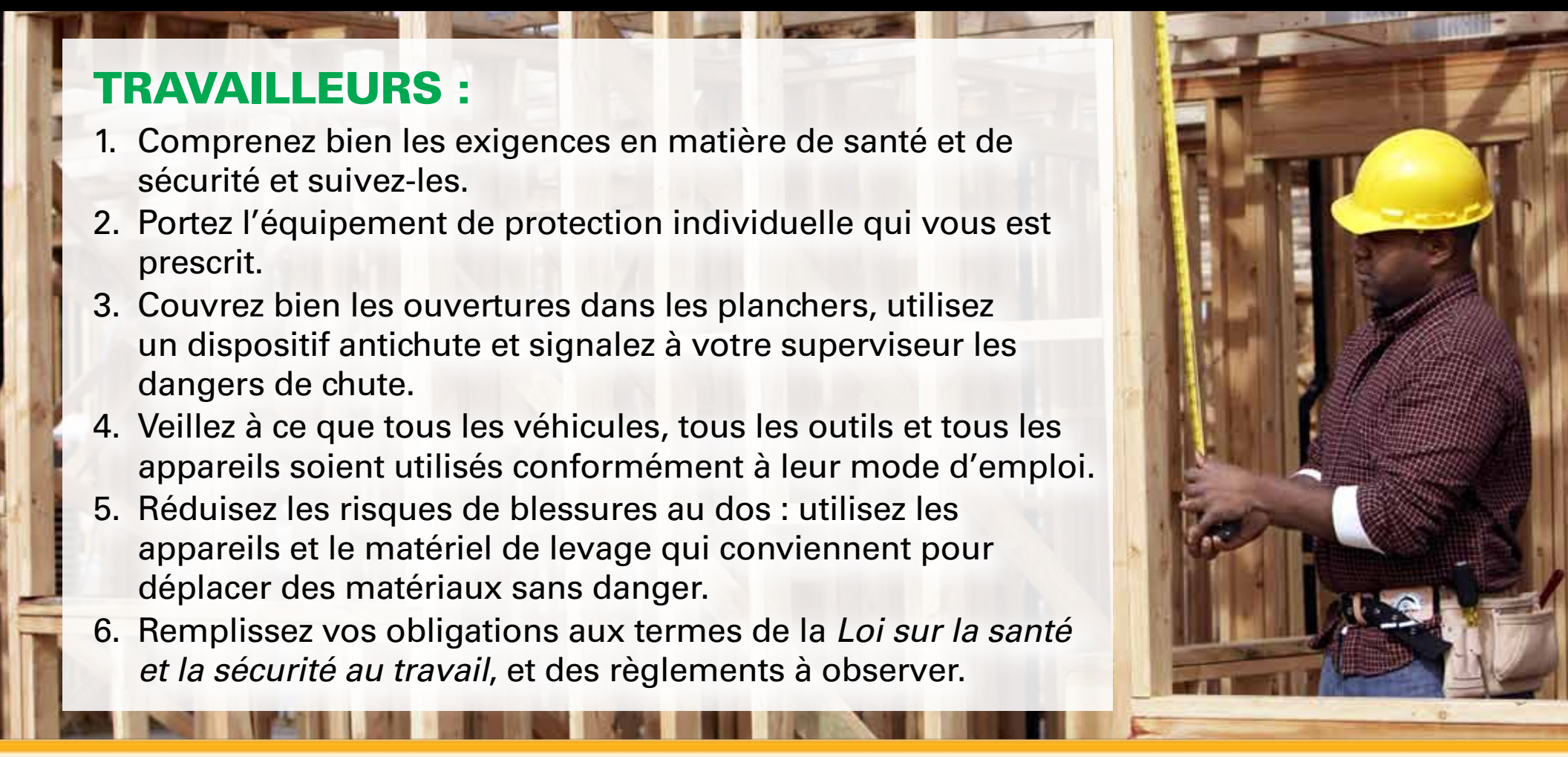

TRAVAILLEURS :

1. Comprenez bien les exigences en matière de santé et de sécurité et suivez-les.
2. Portez l'équipement de protection individuelle qui vous est prescrit.
3. Couvrez bien les ouvertures dans les planchers, utilisez un dispositif antichute et signalez à votre superviseur les dangers de chute.
4. Veillez à ce que tous les véhicules, tous les outils et tous les appareils soient utilisés conformément à leur mode d'emploi.
5. Réduisez les risques de blessures au dos : utilisez les appareils et le matériel de levage qui conviennent pour déplacer des matériaux sans danger.
6. Remplissez vos obligations aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, et des règlements à observer.

CONSTRUCTEURS ET EMPLOYEURS :

1. Veillez à ce que TOUT votre personnel ait obtenu la formation, les renseignements, les directives et la supervision dont il a besoin.
2. Créez un programme détaillé en matière de santé et de sécurité au travail, et gardez-le à jour.
3. Veillez à ce que les déchets et les débris soient enlevés des aires de travail aussi souvent que cela est nécessaire pour prévenir les dangers.
4. Veillez à ce que les appareils, le matériel et les dispositifs de protection soient utilisés en toute sécurité et entretenus correctement.
5. Agissez immédiatement lorsqu'on vous informe d'une situation potentiellement dangereuse.
6. Veillez à ce que tous ceux qui travaillent sur votre chantier soient âgés d'au moins 16 ans.
7. Remplissez vos obligations aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, et des règlements à observer.

Plus d'info.

Mai 2011

Pour déclarer des incidents, des blessures graves ou des décès, appelez le ministère du Travail au 1 877 202-0008. En cas d'urgence, il faut toujours composer immédiatement le 911.

Renseignements supplémentaires :
www.ontario.ca/securiteautravailontario

cspaat ONTARIO

Ontario

Santé et sécurité ONTARIO